

Emploi - juin 2018

équi-ressources  
 i/c

**ALORS QUE LE SALARIAT RESTE MINEUR EN ELEVAGE, LES SECTEURS ETABLISSEMENTS ÉQUESTRES ET ENTRAÎNEMENT (COURSES) VALORISENT LARGEMENT CE MODE D'ORGANISATION DU TRAVAIL.**

Les emplois agricoles équins représentent plus de 6 emplois sur 10 dans la filière équine<sup>1</sup>. Même si le salariat reste un mode d'organisation du travail minoritaire par rapport à l'entrepreneuriat (30% des emplois agricoles estimés), il aurait concerné 33 000 personnes en 2012.

Son usage diffère en fonction des secteurs : il est mineur en Elevage (2 emplois sur 10) et en Etablissements équestres (4 emplois sur 10) mais domine largement en centres d'entraînement de chevaux de courses (7 emplois sur 10).

Une majorité (80%) de ces emplois salariés agricoles équins sont recensés par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole car déclarés par des établissements agricoles associés à un risque spécifique d'accident du travail lié au cheval. Les éléments de conjoncture qui suivent portent exclusivement sur cette population pour laquelle des données sur les individus et leurs contrats de travail sont disponibles annuellement.

## LES SALARIÉS AGRICOLES ÉQUINS EN 2016

### EFFECTIFS



**25 982**  
 Saliariés



**59%**  
 sont permanents  
 (actifs au 31/01)

### TYPE DE CONTRAT



**62%**  
 de CDD en  
 Établissements  
 équestres



**25%**  
 de CDD  
 en Élevage



**47%**  
 de CDD  
 en Trot



**29%**  
 de CDD  
 en Galop

INFO

**22% DES CONTRATS DE TRAVAIL  
 SIGNÉS PAR DES ENTREPRISES ÉQUINES AGRICOLES  
 SONT EXERCÉS À TEMPS PARTIELS**




<sup>1</sup> Selon le décompte des emplois générés par le cheval en France réalisé par l'Observatoire Economique et Social du Cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation en 2012, basé sur la définition de l'emploi au sens du bureau International du Travail

# LES EMPLOIS SALARIÉS AGRICOLES DANS LA FILIÈRE EQUINE

## INDIVIDUS

Première stabilisation de l'emploi agricole équin mais l'effectif en emploi permanent recule.

 **-1.1%** de salariés actifs au 31/01/16

En 2016, 25 982 salariés travaillent dans la filière équine soit 0.1% de plus qu'en 2015. Après 4 années consécutives de baisse, le salariat se stabilise.

Parmi ces salariés, 15 347 (59%) sont considérés comme permanents car actifs au 31/01 de l'année. Contrairement à l'effectif total, l'effectif de salariés permanents recule en 2016 (-1,1%) et ceci pour la 2<sup>e</sup> année consécutive.

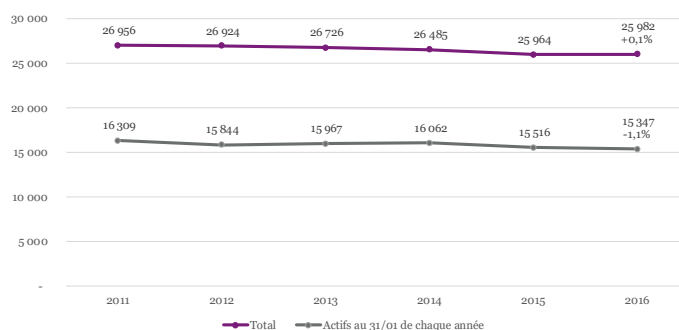
Le secteur Galop réduit à nouveau ses emplois salariés contrairement à l'Élevage et au Trot.

 **-3%** de salariés dans les centres d'entraînement en Galop

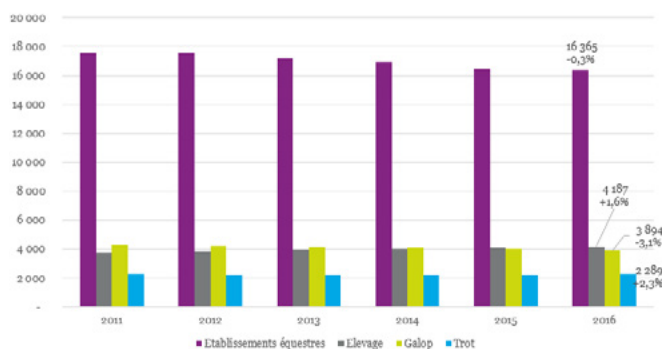
Le secteur Galop enregistre une diminution marquée d'effectifs avec -3.1% de salariés. Les effectifs du secteur des Etablissements équestres se stabilisent avec -0.3% d'effectifs. A l'inverse, les secteurs Trot et Elevage enregistrent une hausse de leurs effectifs (2.3% et 1.6%).

Ce sont essentiellement les secteurs Galop et Etablissements équestres qui réduisent leurs effectifs de permanents (-3% et -1,7%). L'Élevage en compte +0,8% par rapport à 2015. Le Trot se démarque par une augmentation de ses actifs permanents (+2,4%).

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS COTISANTS À LA MSA



### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS COTISANTS À LA MSA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



# LES EMPLOIS SALARIÉS AGRICOLES DANS LA FILIÈRE EQUINE

## PRÉCARITÉ DES EMPLOIS

La lente progression de la précarisation se poursuit globalement dans la filière.



**24%** des contrats de travail sont à durée déterminée

En 2016, 32 727 contrats sont dénombrés dans la filière équine. C'est 1% de moins qu'en 2015, la baisse étant autant répercutée sur les CDD que les CDI.

La part des contrats à durée déterminée (CDD) se stabilise par rapport à 2016 (+0.1point) alors que le recours aux contrats à temps partiel augmente davantage (+0.8point).

Le Trot est le seul secteur à augmenter la part de ses CDD.



**46.5%** de CDD signés dans les centres d'entraînement en Trot

Alors que les autres secteurs stabilisent la proportion de leurs CDD, le Trot l'augmente par rapport à 2015 (+1.1point).

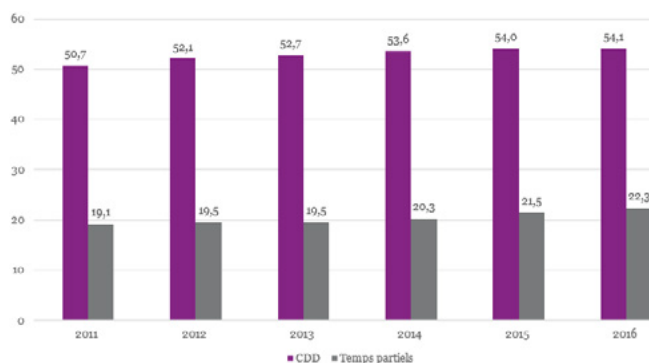
Le recours au temps partiel s'accroît en Galop et s'accroît toujours en Etablissements équestres.



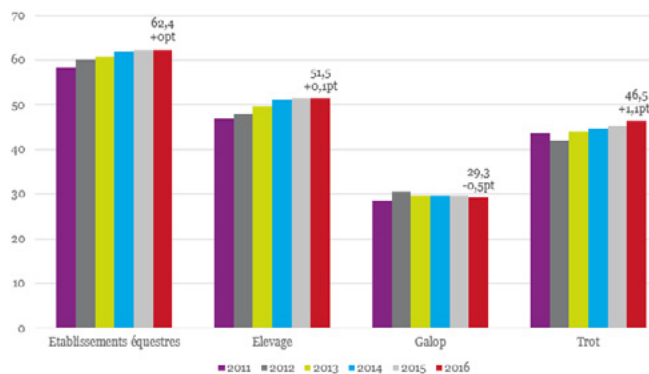
**26%** de contrats à temps partiel signés en Etablissements équestres

C'est dans le Galop que la part des contrats à temps partiels augmente le plus par rapport à 2015 (+1.5points). Ce secteur reste néanmoins celui employant le plus en contrats à temps plein dans la filière..

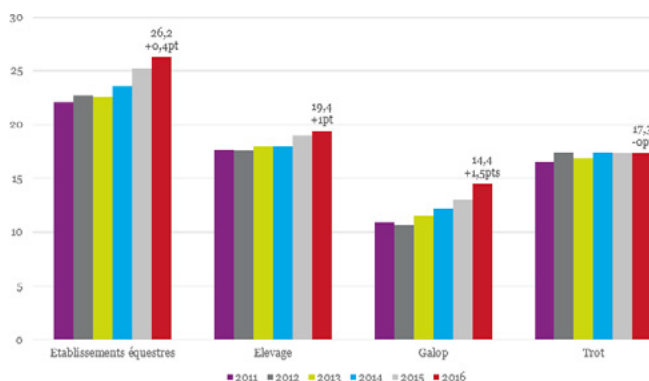
ÉVOLUTION DE LA PART DES CDD ET DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL DES SALARIÉS COTISANTS À LA MSA (%)



ÉVOLUTION DE LA PART DES CDD DES SALARIÉS COTISANTS À LA MSA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTION DE LA PART DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL DES SALARIÉS COTISANTS À LA MSA PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



# LES EMPLOIS SALARIÉS AGRICOLES DANS LA FILIÈRE EQUINE

## FOCUS

### Évolutions 2015-2016 des emplois salariés agricoles

	INDIVIDUS		PRÉCARITÉ	
	Nb. individus	Nb. individus permanents <sup>1</sup>	Part CDD	Part temps partiels
<b>TOTAL</b>	=	-	=	+
Établissements équestres	=	-	=	+
Élevage	+	+	=	=
Galop	--	--	=	++
Trot	+	+	++	=

+ : en hausse | - : en baisse | = : stable

<sup>1</sup> actifs au 31/01 de chaque année

Pour la 1ère fois depuis 2012, le nombre de salariés agricoles équins se stabilise, fait principal du 1er employeur de main d'œuvre de la filière : les établissements équestres. Néanmoins, cette tendance ne doit pas masquer la chute des salariés en Galop et la poursuite des recrutements en Elevage et en Trot.

En termes de précarité, les secteurs des courses (Trot, Galop), historiquement reconnus pour la pérennité des emplois proposés, se précarisent davantage en 2016 : le Trot via le recours aux CDD, le Galop aux temps partiels. Les Etablissements équestres continuent de recourir de manière significative aux temps partiels. L'Elevage maintient quant à lui les conditions de travail de ses salariés en 2016.



## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES

Les chiffres présentés sont issus du fichier des contrats de travail des salariés agricoles recueilli par la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). Il regroupe les caractéristiques des salariés et des clauses de chacun des CDD et CDI établis par les établissements agricoles ayant souscrit une assurance spécifique accidents du travail liée au cheval (Entraînement, dressage, haras, élevage spécialisé de gros animaux) et dont l'activité principale est de nature équine (Élevage d'équidés domestiques, haras, établissement

de dressage, établissement d'entraînement courses de trot, établissement d'équitation...).

Ce fichier est alors analysé de deux façons :

- D'un point de vue « individus » pour suivre le nombre de personnes différentes contractuelles dans ces établissements. 25 982 personnes en 2016.

- D'un point de vue « contrats » pour analyser les conditions d'emploi des salariés. 32 727 contrats en 2016 soit une moyenne de 1,2 contrats / salarié.

Ifce - Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine  
Rédaction : Carole Troy - Juin 2018 | Crédits photos : Ifce / A. Laurieux



équi-ressources  
ifce

